

Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord permettez-moi au nom de du Comité de Direction d'InterEurope AG de vous souhaiter à toutes et à tous la bienvenue à notre 9<sup>ème</sup> conférence internationale.

Je me réjouis tout particulièrement que notre Conférence ait suscité autant d'intérêt. En effet, comme vous avez pu le constater sur la liste des participants, plus de 180 participants venus de 25 pays ont fait le déplacement jusqu'ici.

Il y a 3 ans, nous avons en effet déjà organisé une conférence internationale dans cette magnifique ville. Cela souligne l'importance que la France représente pour notre entreprise.

Depuis, nous avons organisé des conférences internationales et régionales dans de nombreuses villes d'Europe parmi lesquelles Düsseldorf, Milan, Barcelone, Bern, Vienne, Varsovie, Rome, Zagreb, Athènes, Kiev, Istanbul et Helsinki. Mais pourquoi tant de conférences ? Nous pensons qu'il y a plusieurs raisons à cela :

D'abord :

1) comme l'indique déjà le nom de notre entreprise – « InterEurope – European Law Service », nous sommes une société européenne dont les prestations de service – le règlement des sinistres internationaux – requiert une connaissance précise des ordres juridiques et des marchés nationaux. Aussi ces conférences constituent une excellente opportunité de promouvoir le dialogue avec de nombreux représentants de ces marchés – et ainsi de mieux les comprendre. C'est la raison pour laquelle nous nous efforçons d'organiser des conférences un peu partout en Europe et pas seulement dans notre pays d'origine.

Ensuite :

2) il ne s'agit pas seulement pour nous d'établir un dialogue avec les représentants de chaque marché national. Il s'agit aussi de créer un forum européen de discussion c'est à dire de promouvoir également le dialogue entre les participants eux-même. C'est la raison pour laquelle la participation d'autant de nations à notre conférence me réjouit tant.

Enfin :

3) je pense qu'une discussion riche mène au savoir. Aussi s'agit-il pour nous aussi de transmission du savoir. C'est notamment une des raisons pour laquelle nous organiserons demain matin des séminaires portant sur les droits français, allemand, italien et espagnol. Comme nous l'avons déjà fait pour la première fois à Rome en marge de notre dernière conférence. Nos nombreux clients savent par ailleurs que la tenue de séminaires gratuits en leurs locaux fait partie intégrante de nos services. Enfin l'édition de newsletter et de publications ont également pour but la transmission du savoir ainsi que l'approfondissement de problèmes juridiques.

Nous sommes en tout cas convaincus que plus il y a de transfert de savoir-faire, meilleure est ensuite la collaboration dans le cadre de la gestion quotidienne des dossiers.

S'agissant du programme de la conférence d'aujourd'hui je ne souhaite pas trop m'étendre. La pratique du règlement des sinistres automobiles en Europe a été influencée par de nombreuses évolutions juridiques. Une grande partie de ces évolutions juridiques résulte de l'activité communautaire, de mesures législatives telles que des directives mais aussi de la jurisprudence de la CJCE. A ce propos je vous rappelle la décision de la CJCE de décembre 2007 concernant la

compétence judiciaire du pays de la victime consécutive à un accident de la circulation survenu à l'étranger dont nous examinerons tout à l'heure plus avant les conséquences.

Afin de tenir compte des synergies existant entre le droit européen et les droits nationaux d'une part et des pratiques de règlement respectives, notre programme repose sur une structure tripartite : nous débuterons dans une première partie par le droit européen et international et nous intéresserons à la pratique du règlement des sinistres internationaux. Puis en début d'après midi, nous évoquerons dans une deuxième partie les évolutions juridiques nationales en Autriche, en Pologne ainsi qu'en Italie. Enfin nous consacrerons la troisième partie de la conférence à la riche actualité du droit français en la matière.

Avant de donner la parole aux orateurs, je souhaite rapidement dire quelques mots sur notre entreprise, la société InterEurope AG. Lorsque nous avons démarré nos activités en janvier 2005 il y a eu de manière isolée sur le marché quelques réactions sceptiques quant à la question de savoir si nous serions en mesure de nous maintenir. Grâce à l'engagement fort et sans failles de l'équipe d'InterEurope nous avons réussi en peu de temps à devenir un acteur significatif dans le domaine du règlement des sinistres internationaux.

Notre réussite se traduit non seulement en termes de volume d'affaires mais aussi en termes de résultats financiers.

En 2007 nous avons ouvert dans tout le réseau InterEurope 14.000 nouvelles affaires. Pour 2008 nous escomptons 20.000 nouveaux sinistres internationaux.

En ce qui concerne les finances, nous avons, comme vous pouvez le constater à l'écran, massivement investi au cours des exercices 2005 et 2006. Il s'agit en fin de compte d'investissements pour nos clients comme par exemple ceux réalisés dans un système informatique évolutif. Le seuil de rentabilité d'InterEurope fut atteint dès le mois de janvier 2007. Nous avons réalisé au cours de l'exercice 2007 un bénéfice avant impôts de 1,5 millions d'euros. Enfin la tendance jusqu'ici observée en 2008 confirme nos prévisions. Aussi comme vous pouvez le constater à l'écran, 2008 devrait être un exercice marqué par une croissance durable de notre chiffre d'affaire.

Les facteurs de cette évolution positive sont multiples. Le premier d'entre eux est sans doute l'approche que nous avons de la clientèle.

Nous sommes certains que la structure centralisée de notre entreprise permettant un management direct et flexible de

l'organisation dans toute l'Europe, est aussi un facteur important de cette évolution. Ainsi par le contrôle centralisé de la qualité nous sommes par exemple en mesure de garantir de manière homogène des standards de qualité dans toute l'Europe. Très important aussi de mon point de vue, le fait que dès le départ, nous avons travaillé avec un système informatique centralisé spécialement conçu et développé par nos soins pour répondre aux besoins de la gestion des sinistres internationaux.

Mais le facteur le plus important à mon sens – et je ne le répéterai jamais assez – est sans conteste l'équipe d'InterEurope. Il s'agit en effet malgré les différences liées aux nations et aux lieux d'une équipe harmonieuse, parfaitement formée à l'international, compétente, engagée et toujours prête à donner le plus. A ce propos je me souviens du mot d'un avocat strasbourgeois dans le cabinet duquel, étudiant, j'ai effectué un stage et qui un jour m'a donné ce conseil : « c'est le plus qui compte... ». J'y pense souvent et je lui donne absolument raison. Je pense que l'aspiration d'une équipe entière à donner le meilleur d'elle même fait en fin de compte le succès de notre entreprise.

Aussi je veux remercier tous les collaborateurs d'InterEurope pour leur travail. Permettez-moi maintenant de vous présenter

quelques collègues ici présents. Je commence par mon collègue au sein du Comité de direction, Monsieur Holger Zündorf qui est compétent pour les finances, le controlling, le riskmanagement, l'informatique et le personnel. Pour ma part, j'ai en charge le juridique, la protection des données, la qualité, le commercial et le marketing.

Beaucoup d'entre vous connaissent aussi déjà Monsieur Nikolai Kröger qui est avocat, fondé de pouvoir et assistant du comité de direction en charge du marketing international au sein du siège d'InterEurope. Monsieur Kröger a de plus la difficile tâche d'organiser nos conférences ce qu'il a toujours su faire parfaitement.

Le temps ne me permet malheureusement pas de vous présenter tous les collaborateurs d'interEurope présents aujourd'hui. J'espère cependant que vous pourrez faire la connaissance du plus grand nombre à l'occasion de cette conférence.

Pour finir il me paraît particulièrement important ici à Paris que certains collaborateurs d'InterEurope France vous soient présentés par le directeur de notre succursale française, Monsieur François Duranel, qui se chargera ensuite de la modération de la Conférence.

Monsieur Duranel est un juriste français doté d'une longue expérience dans le domaine du règlement des sinistres internationaux. François Duranel présente en effet d'excellents atouts pour travailler dans ce secteur d'activité. En plus de ses connaissances approfondies en droit français, il est également diplômé en droit de l'université de Potsdam en Allemagne. Parfaitement bilingue en allemand, il maîtrise bien entendu aussi l'anglais. Monsieur Duranel a fondé puis développé la succursale française dont les locaux seront, croissance oblige, transférés dans quelques jours dans le fameux quartier de la Défense à deux pas d'ici. Grâce à d'excellentes compétences techniques et organisationnelles, notre succursale française atteint régulièrement les premières places de notre classement interne en matière de qualité.

Je donne donc la parole à Monsieur Duranel et vous remercie, Mesdames et Messieurs, de votre attention et vous souhaite une bonne et intéressante conférence.

Conclusion :

La jurisprudence de la CJCE concernant la compétence judiciaire du pays de la victime dans le cadre d'accidents auto étranger montre précisément à quel point l'expertise juridique est importante pour le règlement de ces sinistres. Il s'agit entre autres maintenant de bien maîtriser l'interface entre le règlement amiable et judiciaire – entre le droit matériel et le droit procédural - . C'est pour cela que nous attachons – certainement plus que certains concurrents - beaucoup d'importance à la formation juridique initiale et continue de nos collaborateurs. Le choix de nos collaborateurs en France en est la meilleure preuve.